

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes
d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 10 juillet 2025

Convocation du :	04 juillet 2025
Date d'affichage :	04 juillet 2025
Nbre de conseillers en exercice :	20
Présents :	13
Votants :	15

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2025/07/53 (Nomenclature 1.1)

L'an deux mil vingt-cinq, le dix juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Étaient présents :

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - MAUJARRET Marie-Madeleine - THERIN Emmanuel - AUBRY Isabelle - CHATTARD-GISSEROT Thibault - GUILLOU-COROUGE Françoise - LE BRIS Isabelle - RUEN Pauline - POISSON François - LE CHANU Fabienne - MORIN Sabine - AUBRY Charlène.

Absents excusés :

REPERANT Thibault, QUEMARD Bertrand, LE FUR Corentin, BOQUEHO Stéphanie, GUILLEMOT Sébastien, COISY Thierry et HELLARD Hugo.

Procuration :

COISY Thierry à HAMON Jean-Paul

REPERANT Thibault à CARRO Nicolas

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Madame MAUJARRET Marie-Madeleine.

Commande publique : Avenant au marché de travaux de l'ancienne trésorerie

Rapporteur : Jean-Paul HAMON

Le conseil,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le 1^{er} adjoint,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles R 2194-5 et R 2194-8,

18 JUL. 2025

Vu le programme de réhabilitation du rez-de-chaussée de l'ancienne trésorerie confié au Maître d'œuvre, la SELARL STUMM Architectures et les autorisations d'urbanisme afférentes
Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du mercredi 10 juillet 2024,

Vu la délibération n°2024/07/55 du conseil municipal du 11 juillet 2024 relative au marché de travaux de réhabilitation du rez-de-chaussée de l'ancienne trésorerie attribuant les lots 1 à 9 et 11,

Vu l'arrêté municipal 2024-198 du 26 septembre 2024 attribuant le lot 10 à Armor Thermique et Sanitaire conformément aux dispositions de l'article R 2122-2 du code de la commande publique,

Vu la délibération n°2024/12/81B du conseil municipal du 18 décembre 2024 relative au marché de travaux de réhabilitation du rez-de-chaussée de l'ancienne trésorerie concluant 3 avenants d'augmentation pour les lots 1, 2 et 10,

Vu la délibération n°2025/03/15 du conseil municipal du 06 mars 2025 relative au marché de travaux de réhabilitation du rez-de-chaussée de l'ancienne trésorerie concluant 1 avenant d'augmentation pour le lot 3,

Vu la délibération n°2025/03/37 du conseil municipal du 27 mars 2025 relative au marché de travaux de réhabilitation du rez-de-chaussée de l'ancienne trésorerie concluant 1 avenant d'augmentation pour le lot 7,

Vu la délibération n°2025/05/44 du conseil municipal du 12 mai 2025 relative au marché de travaux de réhabilitation du rez-de-chaussée de l'ancienne trésorerie concluant 2 avenants d'augmentation pour les lots 4 et 5 et un avenant de diminution pour le lot 11,

Vu la délibération n°2025/06/48 du conseil municipal du 19 juin 2025 relative au marché de travaux de réhabilitation du rez-de-chaussée de l'ancienne trésorerie concluant un deuxième avenant de diminution du lot 2,

Compte tenu des prestations prévues dans le contrat initial qui n'ont pas été exécutées pour la fourniture de 11 cylindres pour la création de l'organigramme sur passe général et passe partiel avec l'entreprise attributaire du lot 6, Bidault Menuiserie, il convient de réduire de 502,60 € H.T les travaux initiaux

Sur proposition du Maître d'œuvre, la SELARL STUMM Architectures, la maîtrise d'ouvrage doit reconsidérer le coût des travaux qui s'élève désormais à la somme de 339 845,17 € contre 340 347,77 €

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article R 2194-1 et suivants du code de la commande publique, la commune de Quintin doit conclure des avenants pour poursuivre les travaux engagés de réhabilitation du rez-de-chaussée de l'ancienne trésorerie,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, décide par 14 voix « pour » et une abstention (Fabienne LE CHANU) :

- DE CONCLURE un avenant de diminution pour le lot 6 ci-après détaillé :

Entreprises	Marché initial	Avenant n° 1	Objet avenant	Nouveau montant du marché
Lot 6 : BIDAULT MENUISERIE	12 984,08 €	-502,60 €	Fourniture de 11 cylindres non exécutée pour l'organigramme	12 481,48 €

Pour le lot 6, cet avenant présente une faible incidence sur le montant du marché.

Le nouveau montant du marché public est donc le suivant :

LOT 1 - Démolitions – Désamiantage	27 884,00 €	<i>CP DESAMIANTAGE</i>
LOT 2 - Gros-Œuvre	52 294,00 €	<i>LE BRIX</i>
LOT 3 – Charpente	9 474,69 €	<i>BIDAULT MENUISERIE</i>
LOT 4 – Couverture	97 472,05 €	<i>CARREE Michel</i>
LOT 5 - Menuiseries Extérieures	23 817,54 €	<i>LE MARCHAND</i>
LOT 6 - Menuiserie Intérieure	12 481,48 €	<i>BIDAULT MENUISERIE</i>
LOT 7 - Doublages - Cloisons – Isolation	48 290,91 €	<i>ARMOR PLAQUISTE ISOLATION</i>
LOT 8 - Revêtements de sols – Faïences	14 000,00 €	<i>SARPIC</i>
LOT 9 - Electricité – Chauffage	22 201,75 €	<i>AM ELEC</i>
LOT 10 - Plomberie Sanitaire – Ventilation	10 597,50 €	<i>ATS</i>
LOT 11 – Peintures avec PSE sur menuiseries bois	21 331,25 €	<i>ADALEA</i>
TOTAL HT	339 845,17 €	
TVA	67 969,03 €	
TOTAL TTC	407 814,20 €	

- **D'AUTORISER** le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

Pour extrait certifié conforme.
M. le Maire
Nicolas CARRO



Le secrétaire de séance,
Marie-Madeleine MAUJARRET

